

Le Préfet de l'Allier
Chevalier de l'ordre national du Mérite

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête parcellaire en vue d'identifier les immeubles et ayant droits
concernés par le projet de contournement
nord-ouest de Vichy par la route nationale n° 209
à la demande du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**

Par arrêté préfectoral n° 1895 / 2025 du 05 septembre 2025, une enquête parcellaire relative à l'identification des immeubles et ayants-droits concernés par le projet de contournement nord-ouest de Vichy par la route nationale n° 209 est prescrite à la demande du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, du lundi 6 octobre 2025 à compter de 10h00 jusqu'au lundi 3 novembre 2025 à 12h00, en vue de l'acquisition de parcelles nécessaires à sa réalisation.

Le périmètre de l'enquête parcellaire concerne le territoire des communes de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Charmeil.

La procédure d'enquête publique précitée sera conduite par une commission d'enquête composée de Madame Marie-Hélène DEVAUD, directrice générale des services en collectivité territoriale en retraite, désignée présidente, et de Monsieur Michel TELLIER, Major de gendarmerie en retraite et Monsieur Dominique FREYLONE, Cadre supérieur de la Poste en retraite, nommés membres titulaires.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête parcellaire sera consultable :

– sur support papier en mairies de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;

– sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours ».

Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions sur les limites des biens à exproprier et les emprises projetées :

– sur les registres d'enquête préalablement ouverts, cotés et paraphés par les maires et déposés en mairies de Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

– par courrier postal adressé au maire de la commune concernée qui les joindra au registre, ou à la présidente de la commission d'enquête en utilisant l'adresse de la mairie de Charmeil – siège principal de l'enquête ;

– par voie électronique à l'adresse suivante : pref-avis-public@allier.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique seront transmises à la commission d'enquête et consultables en mairie de Charmeil – siège de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Allier, à l'adresse suivante :

www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours ».

En outre, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition des intéressés lors de permanences, aux lieux, dates et horaires suivants :

- en **mairie de Charmeil**, le 6 octobre 2025, de 10H00 à 12H00,
ainsi que le 3 novembre 2025, de 10H00 à 12H00,
- en **mairie de Bellerive-sur-Allier**, le 6 octobre 2025, de 14H00 à 16H00,
- en **mairie de Creuzier-le-Neuf**, le 14 octobre 2025, de 10H00 à 12H00,
- en **mairie de Saint-Germain-des-Fossés**, le 14 octobre 2025, de 14H à 16H,
- en **mairie de Espinasse Vozelle**, le 23 octobre 2025, de 9H30 à 11H30,
- en **mairie de Saint-Rémy-en-Rollat**, le 23 octobre 2025, de 14H00 à 16H00,
- en **mairie de Vendat**, le 3 novembre 2025, de 9H00 à 12H00,

Dès leur réception, une copie du procès-verbal et de l'avis motivé de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies précitées lieux d'enquête et à la préfecture de l'Allier, pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pour la même durée sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « toutes les consultations publiques ».